

cours de l'avocat général. La sévérité est même allé un peu trop loin dans le choix des pièces qui devaient composer cette publication. J'ai vu un bon nombre de discours et autres travaux littéraires qui auraient bien pu trouver place dans cette collection, si un ostracisme moins rigoureux eut présidé au choix des divers articles qui ont été insérés.

Après avoir rempli auprès de sa belle-sœur, pour la consoler et la fortifier, l'office que la nature et la religion lui inspiraient, M. de Servan revint à Lyon et reprit ses occupations accoutumées. Il fallait le voir, notre pieux artiste, dans son modeste logement de la rue Boissac ! Que d'hommes connus en Europe sont venus le visiter et le consulter ! Il n'y avait pourtant rien dans sa maison qui ressemblât à l'atelier ou au laboratoire ; pas le moindre instrument, pas la moindre machine, choses si communes chez la plupart des artistes qui, avant d'arriver à leur fin, font souvent mille essais infructueux ; c'est que le génie véritable ne va pas en tâtonnant ; il arrive à sa découverte tout d'un trait, comme s'il s'agissait d'une solution simple et à la portée de tout le monde. Beaucoup d'ouvriers remarquables de notre ville savent combien ils doivent aux sages conseils de celui qu'ils regardaient justement comme leur oracle.

Si M. de Servan eût eu de l'ambition, il se serait fait un nom parmi nos célébrités industrielles et aurait acquis une fortune considérable ; car, on pourrait presque dire, que n'a-t-il pas fait pour le commerce français ? n'est-ce pas à lui qu'on est redevable des procédés nouveaux pour le blanchiment des cotons, des distilleries continues pour les vins et les eaux-de-vie, des fourneaux économiques en briques réfractaires, combinés, à vastes pro-